

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise, par le « Fonds Mohammed VI pour l'Investissement », du contrôle conjoint de la société « Maroc Biotechnologies » (MARBIO), aux côtés de ses actionnaires historiques, l'État marocain et la société « BAB Consortium S.A. »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence, tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur** : le « Fonds Mohammed VI pour l'Investissement » ;
- **Les actionnaires historiques** : l'État marocain, représenté par le Ministre de l'Économie et des Finances, et la société « BAB Consortium S.A. », détenue par les sociétés « Bank of Africa », « Banque Centrale Populaire » et « Attijariwafa bank » ;
- **La cible** : la société « Maroc Biotechnologies » (MARBIO).

Nature de l'opération :

- Prise du contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés :

- Marché des services de fabrication à façon de produits pharmaceutiques injectables ;
- Marché de la vente de vaccins.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 19 octobre 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise, par le « Fonds Mohammed VI pour l'Investissement », du contrôle conjoint de la société « Maroc Biotechnologies » (MARBIO), aux côtés de ses actionnaires historiques, l'État marocain et la société « BAB Consortium S.A. », à travers l'acquisition d'une participation de 10 % pouvant aller jusqu'à 30 % de son capital social et des droits de vote y afférents, auprès respectivement de la société « Recipharm AB » et de l'État marocain.

Le « Fonds Mohammed VI pour l'Investissement » est une société anonyme de droit marocain, créée par la loi n° 76-20 instituant le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement, immatriculée au Registre du Commerce de Rabat sous le numéro 149.995, dont le siège social est situé au 11, avenue Bir Kacem, Rabat. Il a pour objet principal la contribution au financement des projets d'investissement structurants, au renforcement des capitaux des entreprises et à l'appui aux activités de production.

L'État marocain est représenté par le Ministre de l'Économie et des Finances.

La société « BAB Consortium S.A. » est une société anonyme de droit marocain, au capital social de 10.000.000 dirhams, dont le siège social est situé au 157, avenue Hassan II, Casablanca, Maroc, et immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 495.717. Elle a été constituée par les sociétés « Bank of Africa », « Banque Centrale Populaire » et « Attijariwafa bank » dans le but de participer au projet de création de capacités de production de vaccins au Maroc (« Projet Lion 1 »). Elle a pour activité la réalisation de tous projets industriels, le négoce de tous biens et la prise de participations dans toutes sociétés existantes ou en formation.

La société « Bank of Africa » est une société anonyme de droit marocain, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 27129 et agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des Finances et des Investissements n° 2348-94 du 23 août 1994, dont le siège social est situé au 140, avenue Hassan II, Casablanca, Maroc. Elle constitue un groupe bancaire universel multi-métiers, actif notamment dans la banque commerciale, la banque d'affaires, les services financiers spécialisés tels que le leasing, le factoring et le crédit à la consommation, ainsi que la banque participative.

La société « Banque Centrale Populaire » est une société anonyme de droit marocain, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 28173 et agréée en qualité d'établissement de crédit par décision du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 28 du 25 octobre 2010, dont le siège social est situé au 101, boulevard Mohamed Zerkouni, Casablanca, Maroc. Ses missions principales consistent, d'une part, à réaliser toutes les opérations bancaires pour lesquelles elle est habilitée en tant qu'établissement de crédit et à coordonner la politique du Groupe Banque Populaire et, d'autre part, à incarner l'organisme central bancaire des banques populaires régionales.

La société « Attijariwafa bank » est une société anonyme de droit marocain, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 333, dont le siège social est situé au 2, boulevard Moulay Youssef, Casablanca, Maroc. Elle constitue un groupe bancaire marocain actif dans la banque de détail, la banque d'investissement, la gestion d'actifs, l'assurance et d'autres services financiers, disposant d'une présence régionale étendue à travers des filiales dans plusieurs pays d'Afrique, ainsi qu'en Europe et au Moyen-Orient.

La société « Maroc Biotechnologies » (MARBIO) est une société anonyme de droit marocain, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 52205, dont le siège social est situé au 157, avenue Hassan II, Casablanca, Maroc. Elle exerce des activités dans l'ensemble de la chaîne de valeur pharmaceutique et chimique (fabrication, importation, exportation, distribution et commercialisation de médicaments, vaccins, dispositifs médicaux et matières premières), ainsi que dans la gestion de droits de propriété intellectuelle et la prise de participations dans des entreprises du même secteur ou de secteurs connexes.

Fait à Rabat, le 08 octobre 2026